

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Société Anonyme au capital de 134 056 275 €
Siège social : 51100 Reims – 5, place Général Gouraud
348 494 915 R.C.S. Reims

AVIS RECTIFICATIF A L'AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 NOVEMBRE 2025, PUBLIE AU BULLETIN DES ANNONCES LEGALES ET OBLIGATOIRES N°126 DU 20 OCTOBRE 2025, AVIS N°2504487

Les Actionnaires sont informés qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le texte.

A la fin du texte des résolutions, au deuxième paragraphe du « *I. Formalités préalables pour participer à l'Assemblée Générale* », au lieu de :

« *Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article R.22-10-28 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **22/11/2025** à zéro heure, heure de Paris* »

Il convient de lire :

« *Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article R.22-10-28 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **20/11/2025** à zéro heure, heure de Paris* »

Toujours à la fin du texte des résolutions, au deuxième alinéa du deuxième paragraphe du « *II. Modes de participation à l'Assemblée Générale* », au lieu de :

« *Le site Internet VOTACCESS pour cette assemblée générale sera ouvert à compter du **06/11/2025** à 12h (heure de Paris) jusqu'à la veille de l'Assemblée soit le 23/11/2025 à 15 heures (heure de Paris).* »

Il convient de lire :

« *Le site Internet VOTACCESS pour cette assemblée générale sera ouvert à compter du **05/11/2025** à 12h (heure de Paris) jusqu'à la veille de l'Assemblée soit le 23/11/2025 à 15 heures (heure de Paris).* »

L'ordre du jour, le texte des résolutions, ainsi que le reste de l'Avis autre que les textes reproduits ci-dessous, demeurent inchangés.